

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 février 2009

ALLOCATION D'ACCOMPAGNEMENT D'UNE PERSONNE EN FIN DE VIE - (n° 1445)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement lève le gage qui était posé par l'article 5 de la proposition de loi.